

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
**du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL**  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 18 MARS 2025

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mme CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente ;  
Mme ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente ; Mmes LASSERRE, PINATEL ;  
MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

**EXCUSÉS** : Mme BUTORI ; MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

**POUVOIRS** : Mme BUTORI à Mme CASTEL ; M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ;  
M. KORDIAN à Mme ECHEVERRIA

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

### O/J N°13 – OPB : CONVENTION AVEC LA VILLE DE BAYONNE / CONCERT MOZART & SAINT-SAËNS, ŒUVRES DE JEUNESSE

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

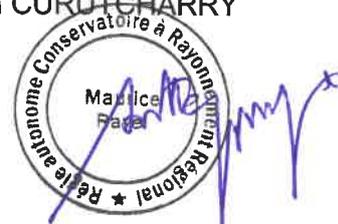
Dans le cadre de la saison musicale 2024-2025 de l'Orchestre du Pays Basque – Iparraldeko Orkestra, en collaboration avec la Ville de Bayonne, il est établi un protocole d'accord entre les partenaires pour la programmation concertée du concert *Mozart & Saint-Saëns, Œuvres de jeunesse* qui se tiendra le 13 avril 2025 au Théâtre Michel Portal de Bayonne.

La présente convention vient fixer les termes de cette collaboration mentionnant ainsi :

- L'organisation générale de la série d'orchestre,
- La répartition des engagements techniques, humains, artistiques et financiers des partenaires pour ce concert,
- La répartition des recettes de billetterie.

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Antton CURUTCHARRY



Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le

ID : 064-200087567-20250318-CA20250318\_13-DE



Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer cette convention entre la Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel et la Ville de Bayonne.

DONT ACTE